

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module Formation pratique niveau II 2014-2015

Code S.ER.SO.3592.F.14	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres		
Niveau ☐ module de base ☒ module d'approfondissement ☐ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☐ semestre de printemps ☒ semestre d'automne ☐ Autres

2 Organisation

Crédits ECTS * 10 ECTS	Langues(s) ☒ français
----------------------------------	---

3 Prérequis

☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☐ Pas de prérequis
☒ Autre

Autres prérequis

Avoir validé le module Formation pratique niveau I.

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences visées

Ab1 Appliquer efficacement ses compétences dans la pratique en tant que spécialiste de la santé dont l'activité est centrée sur le ou la client-e et en tant que spécialiste de l'occupation et de la participation sociale.
 Ab2 Etablir et appliquer un plan de traitement qui se fonde sur les capacités d'action du ou de la client-s ainsi que sur ses restrictions, sur ses ressources et qui prend en considération le contexte environnemental.
 Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.
 Ab4 Intégrer dans l'intervention des activités quotidiennes, ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus, en se basant sur diverses analyses d'activité, de manière à pouvoir, précisément et adéquatement, soutenir les performances occupationnelles du ou de la client-e et aménager l'environnement.
 Bb3 Communiquer efficacement aux différents partenaires les informations pertinentes, en utilisant tous les canaux de communications.
 Cb3 Soutenir la dynamique de l'équipe de manière constructive.
 Db1 Gérer leur activité dans le respect des ressources et assumer la responsabilité de leurs actions.
 Eb1 Identifier les facteurs la santé et la qualité de vie, pour eux-mêmes, leurs client-e-s.
 Fb3 Transmettre leur savoir professionnel aux client-e-s, à l'équipe et aux personnes concernées.
 Gb1 Reconnaître et exprimer les limites de leurs propres compétences et en tenir compte.

Buts

La deuxième période de formation permet à l'étudiant-e d'approfondir les compétences acquises lors du stage de niveau I, de développer de nouvelles compétences et de les appliquer à des situations complexes. Il ou elle développe son autonomie dans l'ensemble des activités qu'il ou elle déploie. Le stage permet entre autre de:

- évaluer les situations en recourant aux méthodes adéquates d'obtention d'information,
- élaborer, réaliser, ajuster et évaluer des séances d'ergothérapie,
- évaluer les effets et les résultats des interventions à l'aide des instruments adéquats,
- mener des interventions fondées sur des preuves scientifiques,
- augmenter ses capacités de communication et de collaboration avec les client-e-s, au sein de l'équipe et de l'institution,
- assumer les tâches administratives en relation avec le ou la client-e et le fonctionnement du service,
- s'engager dans des rôles professionnels au sein de l'équipe.

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1 **Intitulé du module** **Formation pratique niveau II** **2014-2015**

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Contenu et formes d'enseignement Semestres 4 et 5, semaines 34 à 42

La formation pratique comprend neuf semaines d'exercice de l'ergothérapie. L'étudiant-e est libéré-e une demi-journée par semaine du milieu de stage afin d'effectuer les recherches documentaires et les visites qui lui sont nécessaires.

Modalités pédagogiques générales

Conformément aux directives d'application de la formation pratique et sur la base du contrat pédagogique tripartite et des attentes formulées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, l'étudiant-e effectue les travaux organisés par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en particulier, il ou elle :

- poursuit des traitements initiés par les ergothérapeutes et les adapte, y compris dans des situations complexes
- initie l'intervention auprès de nouveaux ou nouvelles client-e-s, y compris dans des situations complexes,
- établit le profil occupationnel des client-e-s, observe des performances et des environnements, recourt à des instruments de mesure,
- cherche des preuves scientifiques nécessaires aux interventions,
- gère de façon autonome la relation thérapeutique avec des client-e-s, ainsi que les contacts avec l'ensemble des personnes et structures impliquées dans l'intervention,
- participe aux différentes activités du service ainsi qu'aux activités de l'institution,
- respecte les principes éthiques et déontologiques de la profession et du lieu de stage,
- effectue les tâches administratives en lien avec les traitements conduits et avec la marche du service,
- participe aux activités de promotion de l'ergothérapie au sein de l'institution,
- développe ses raisonnements professionnels.

La période de formation pratique comprend une visite de stage ainsi que deux jours consécutifs d'analyse de pratique à l'école qui font partie du module Intégration 4 (voir fiche module correspondante). Ces deux prestations sont placées sous la responsabilité des enseignant-e-s de l'école.

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

Buts de l'évaluation

Vérifier l'atteinte des 32 compétences (5 catégories) de formation pratique telles qu'elles sont attendues pour ce niveau II et définies dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique.

Formes générales de l'évaluation

La formation pratique vaut 10 crédits.

La formation pratique est évaluée par le praticien formateur ou la praticienne formatrice selon les attentes posées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, tout en prenant en compte les éléments du contrat pédagogique tripartite.

Au fil du stage, l'évaluation est formative. Le formulaire d'évaluation permet de situer le niveau d'apprentissage, en particulier en vue de la visite de stage.

Au terme du stage, il est procédé à une évaluation sommative de la période de formation pratique.

Le taux de réussite est déterminé par le ratio entre le total des points des performances et le total des attentes. La validation du stage nécessite l'obtention d'un taux de réussite égal ou supérieur à 75%.

Tous les éléments d'information concernant l'évaluation de la formation pratique figurent dans le manuel d'utilisation du formulaire d'évaluation de la formation pratique. Les indications pédagogiques et administratives figurent dans les directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO. Les analyses de pratique et la visite de stage sont décrites dans la fiche module du module Intégration 4.

Les éléments de référence sont accessibles sur Moodle.

7 **Modalités de remédiation ***

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation
☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) ***

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation
☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

L'échec du module, y compris pour une absence de plus de dix jours ouvrables, entraîne sa répétition durant la période de formation pratique suivante. Lorsque la période de formation pratique de niveau II est échouée, l'étudiant-e continue sa formation académique, mais la période de formation pratique suivante est du niveau II. Une période de formation pratique de neuf semaines, mais de niveau III est refaite en fin de formation dans un autre service d'ergothérapie. Les modalités sont discutées entre le ou la responsable de module et l'étudiant-e.

8 **Remarques**

9 **Bibliographie**

10 **Enseignants**

Nom du responsable de module *

Michel Jaques

Descriptif validé le *

11.07.2014

Descriptif validé par *

Sylvie Meyer